

REPUBLIQUE FRANCAISE
 DEPARTEMENT DES
 PYRENEES-ATLANTIQUES

**EXTRAIT DU REGISTRE
 DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
 DE LA COMMUNE DE LAHONTAN**

NOMBRE DE MEMBRES

Afférents Qui ont pris
 au Conseil en part à la
 Municipal exercice Délibération
 15 14 8

Séance du 13 janvier 2025

L'an deux mil vingt-cinq et le treize janvier à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Patrice LALANNE, Maire**.

Présents : BONNAN Christian, TISSIER Fabienne, DARDERES Paul, URRUTIBEHETY Baptiste, MASMONTET Jean, CHAUVEAU Jean-Baptiste, GAUYACQ Jean-Paul

Excusés : DESTANDAU Stéphanie, MEYER Véronique, CHIRIAUX Allisson, SARREMIA Carine, DESCLAUX Amandine, PEREUILH Martine

Le conseil a choisi pour secrétaire M. MASMONTET Jean

Annule et remplace 13012025-4

13012025-4B Demande de DETR 2025 et autres subventions

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de la municipalité débuté en 2015 de procéder au réaménagement du centre bourg et dans cette continuité, cette année à la réfection de la place devant la mairie.

Le montant estimé de ces travaux avant consultation aux entreprises s'élève à 492 135 € et 28 106 € de frais de maîtrise d'œuvre soit un total de 520 241 € HT.

Il précise également que ces travaux sont subventionnables par les collectivités mais aussi par l'Etat avec la DETR (Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux) ou la DSIL (dotation de Soutien à l'Investissement Local).

Il propose de solliciter l'Etat et la Communauté de Communes Béarn des Gaves, le Département ayant gelé l'octroi de subventions pour l'instant, pour des subventions selon le plan de financement suivant :

MONTANT SUBVENTIONNABLE DU PROJET	MONTANT HT EN €
Montant de subvention DETR sollicité (40%)	208 096.40 €
CCBG fonds de concours (1.92 %)	10 000 €
Part du porteur de projet (autofinancement 58.08%)	302 144.60 €
TOTAL	520 241 €

Après en avoir largement délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve l'ensemble du projet d'aménagement de la place
- Approuve le plan de financement présenté ci-dessus
- Autorise le Maire à déposer un dossier de demande de subvention au titre de la DETR ou DSIL 2025 et auprès de toute autre collectivité, établissement public, Etat, Europe

Envoyé en préfecture le 14/01/2025

Reçu en préfecture le 14/01/2025

Publié le

ID : 064-216403055-20250113-13012025_4B-DE



- Autorise le Maire à signer tous les documents relatifs au projet (actes d'engagement, avenants,...).

**Pour expédition certifiée conforme
Fait et affiché à LAHONTAN le 13 janvier 2025**

Le Maire



Patrice LALANNE